

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 19 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 18
Votants : 26

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE,
Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO	(procuration à Mme ARENOU)
M. BONNEAU	(procuration à Mme CHARLOT)
Mme BATHILY	(procuration à M. LONGEAULT)
M. GAILLARD	(procuration à Mme BELHADJ-ADDA)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. GOURVENEK)
M. HILALI	(procuration à M. BOUCHELLA)
Mme DUBOIS	(procuration Mme ABLOUH)
M. JALLOT	(procuration à M. BRENOT)

Absents excusés :

M. FOURE

Absents :

M. CAMARA
M. ALIMI
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024, le résultat dégagé par l'exercice 2024 doit être « affecté ». Cette affectation se fait lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Financier Unique.

CONSIDERANT que l'affectation du résultat apparaît sur le budget primitif et intègre l'excédent ou le déficit à l'exercice en cours ; et que ce résultat est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté en section de fonctionnement et d'investissement et des restes à réaliser en section d'investissement.

CONSIDERANT que les résultats à affecter tel que défini lors de l'établissement du Compte Financier Unique :

2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat propre de l'exercice	Section de fonctionnement	16 750 559,80 €	19 042 126,95 €	2 291 567,15 €
	Section d'investissement	4 524 008,99 €	6 303 374,01 €	1 779 365,02 €
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	1 145 758,09 €	1 145 758,09 €
	Section d'investissement (001)	885 416,15 €	- €	-885 416,15 €
Solde d'exécution	Section de fonctionnement			3 437 325,24 €
	Section d'investissement			893 948,87 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Section d'investissement	1 059 270,27 €	604 593,50 €	-454 676,77 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		23 219 255,21 €	27 095 852,55 €	
Reprise du résultat	Prévision d'affectation en réserves (Investissement - 1068)		- €	
	Report en section de fonctionnement (002)		3 437 325,24 €	
	Report en section d'investissement (001)		893 948,87 €	

CONSIDERANT que :

Pour l'année 2024 :

Le résultat de clôture en fonctionnement est de : 3 437 325.24 €

Le résultat de clôture d'investissement est de : 893 948.87 €

Le solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) : -454 676.77€

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant excédentaire, il n'a pas lieu d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (1068) de la section d'investissement.

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20250703-2025-DEL-56-DE Date de télétransmission : 03/07/2025 Date de réception préfecture : 03/07/2025
--

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats de la manière suivante :

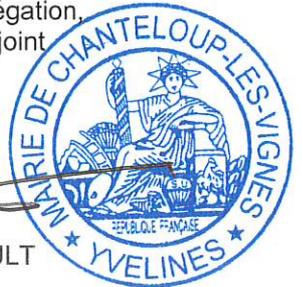
- Excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 3 437 325.24 €
- Résultat de clôture en investissement (compte R001) : 893 948.87 €

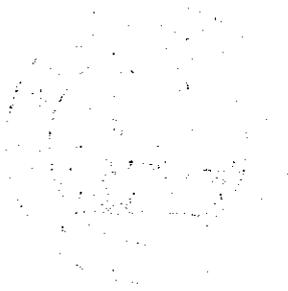
Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 1^{er} juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250703-2025-DEL-56-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025